
Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires (programme de prélèvements de l'OSAV)

Résultats 2022

Résumé – Rapport complet disponible en français

Introduction

Contexte

Le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral a adopté le « Plan d'action pour la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires¹ ». Le plan d'action définit 8 objectifs principaux et 12 objectifs intermédiaires concrets. Pour atteindre les objectifs, 50 mesures ont été développées, dont quatre sont sous la responsabilité de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

L'une de ces mesures (Mesure 6.3.3.1 "Analyse centralisée de toutes les données accessibles sur les résidus dans les denrées alimentaires") avait comme objectif d'évaluer les données mises à disposition de la confédération pour leur adéquation afin de juger du succès du plan d'action, ainsi que comme base pour l'analyse des risques des effets combinés (« effet cocktail »).

Après examen de ces activités, l'OSAV a conclu que les données disponibles ne sont pas appropriées, car elles découlent de prélèvements basés sur les risques (donc non représentatives) et sont issues de campagnes annuelles (pas de continuité garantie dans le temps).

Afin de disposer de données adéquates pour juger du succès du plan d'action et pour faciliter l'analyse des risques des effets combinés, un programme de monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires a été élaboré par l'OSAV.

Dans le cadre de ce programme, qui a débuté en 2019 par une pré-étude², des échantillons de denrées alimentaires sont prélevés et analysés annuellement pour la présence de résidus de produits phytosanitaires (voir : rapports 2020 et 2021³⁴).

Ce rapport présente les résultats des analyses de 2022.

Mandat

Le plan d'échantillonnage a été établi sur la base de la production et consommation de denrées d'origine végétales en Suisse, prenant également en compte les indicateurs de performance le long de la chaîne agroalimentaire du plan de contrôle national⁵.

Le nombre d'échantillons planifiés par denrée était 30 produits de production conventionnelle Suisse. De janvier à décembre 2022, 409 échantillons de denrées végétales ont pu être prélevés et analysés dans le commerce (grandes surfaces et petits commerces, dans 11 cantons Suisses) pour la présence de résidus de produits phytosanitaires.

But de ce document

Le but de ce document est de présenter les résultats obtenus en 2022, par denrée alimentaire.

¹ [Plan d'action Produits phytosanitaires \(admin.ch\)](#) Rapport du Conseil fédéral.

² OSAV (2020). [Monitoring de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\) - Résultats de la pré-étude réalisée en 2019.](#)

³ OSAV (2021). [Rapport 2020 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\).](#)

⁴ OSAV (2022). [Rapport 2020 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\).](#)

⁵ [Plan de contrôle national pluriannuel pour la chaîne agroalimentaire et les objets usuels, Suisse et Principauté de Liechtenstein, 2020 – 2023.](#)

Résultats 2022 : vue d'ensemble

Le tableau ci-dessous fournit une vue d'ensemble des résultats obtenus lors des prélèvements d'échantillons en 2022. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 1 du rapport principal. Les résultats présentés dans ce rapport fournissent une vue d'ensemble de la situation des résidus de produits phytosanitaires en Suisse.

Au total, 409 échantillons ont été analysés pour résidus de produits phytosanitaires. Dans 227 d'entre eux (57 %), un ou plusieurs résidus ont été détectés au-dessus de la limite de quantification (> LOQ). Cinq échantillons (1.2 % de tous les échantillons) ont présenté un dépassement de la limite maximale de résidus (LMR) dont deux étaient non conformes. Les trois autres, sont considérés comme conformes selon l'usage réglementaire, si l'on tient compte de l'incertitude analytique reportée par le laboratoire. Ces résultats sont alignés avec les résultats obtenus lors des monitorages réalisés en 2020 et 2021.

Tableau 1 Résultats obtenus lors des échantillonnages et analyses pour résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires en 2022.

	Nb échantillons prélevés	Échantillons avec résidu(s) > LOQ ⁶	Échantillons avec résidu(s) > LMR ⁷ Soulignés : non conformes
Légumes TOTAL	183	76 (42 %)	2 (1.1 %)
Carottes	30	22 (73 %)	-
Chou blanc	30	13 (43 %)	
Chou-fleur	30	13 (43 %)	
Courgettes	30	3 (10 %)	<u>1 (4 %) 4-CPA</u>
Laitue	33	14 (42 %)	1 (4 %) Metobromuron
Pommes de terre	30	11 (37 %)	-
Fruits TOTAL	136	127 (93 %)	3 (2.9 %)
Pommes	30	29 (97 %)	<u>1 (3 %) Glyphosate</u>
Poires	30	26 (87 %)	1 (3 %) Ethephon-
Cerises	17	17 (100 %)	-
Abricots	30	29 (97 %)	1 (3%) Captan
Fraises	29	26 (90 %)	-
Céréales TOTAL	30	15 (50 %)	0 (0 %)
Farine de blé	30	15 (50 %)	-
Huiles végétales TOTAL	60	7 (12 %)	0 (0 %)
Huile de tournesol	30	7 (23 %)	-
Huile de colza	30	0 (0 %)	-
TOTAL TOUS ÉCHANTILLONS	409	227 (57 %)	5 (1,2 %)
<i>Résultats 2021</i>	414	218 (53%)	1 (0.2 %)
<i>Résultats 2020</i>	428	230 (54 %)	3 (0,7 %)

Il est important de signaler que tout résidu en-dessus de la LMR ne présente pas automatiquement un danger pour la santé. En effet, les LMR sont fixées pour nombre de combinaisons « denrée alimentaire / substance active » et se situent bien en dessous de la valeur qui est

⁶ LOQ : limite de quantification (mg/kg)

⁷ LMR : limite maximale de résidus (mg/kg)

acceptable du point de vue toxicologique. Aussi, même la présence de résidus multiples n'implique pas, selon les connaissances actuelles, de risque pour la santé tant que toutes les valeurs se situent en-dessous de la LMR.

Quelques échantillons présentaient des résidus de substances actives non autorisées en Suisse pour la culture correspondante. L'annexe 2 fournit des informations détaillées sur ces échantillons dans lesquels des résidus de pesticides non autorisés ont été détectés. Les valeurs détectées restent en dessous des LMR à l'exception de l'éthéphon dont la valeur est comprise dans l'incertitude de mesure.